

DEPARTEMENT DU NORD
Commune de SEBOURG

DELIBERATION N° 02.12/2023

-- -- -- --

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le DOUZE DECEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.
Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2023

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Mathilde POLACCI - Thomas HALLUIN.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Brigitte HARLAUX qui a donné procuration à Christiane DENORME
Guy JATIVA qui a donné procuration à Dominique BUSSIGNIES
Florence LIENARD qui a donné procuration à Didier LENNE
François LO PRESTI qui a donné procuration à Jean-Marc BERNARD
Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à Pierre PLACE

Absent(e) : Isabelle HUBLART

Nomination d'un secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

OBJET : Mise à disposition de terrain pour le SDIS à titre gracieux

Dans le cadre du projet de construction du nouveau CIS de Sebourg, la Commune de Sebourg a proposé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) du Nord les parcelles cadastrales Section ZB41p1 pour 1290 m2 et ZB43p1 pour 1210 m2 situées route de Curgies, d'une superficie de 2500 m².

Idéalement situé, ce terrain répond aux contraintes opérationnelles. Par ailleurs, des études ont confirmé la faisabilité d'un tel projet.

La Commune de Sebourg a donné son accord à la cession à titre gratuit de ces parcelles au profit de SDIS du Nord.

Conformément aux dispositions de l'article L1311-10 du Code général des collectivités territoriales, la Commune de Sebourg a sollicité l'avis du Domaine sur la valeur du bien.

Dans un avis daté du 24/11/2023, La Direction Générale des Finances Publiques-service des domaines- a estimé la valeur vénale à 7 500 euros ; (cf : pièce jointe)

Il est suggéré au Conseil Municipal :

- d'accepter la cession à titre gratuit des parcelles cadastrales Section ZB41p1 pour 1290 m2 et ZB43p1 pour 1210 m2 situées route de Curgies, d'une superficie de 2500 m², par la Commune de Sebourg au profit du SDIS du Nord ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire de Sebourg ou à défaut le 1^{er} adjoint M. Didier Lenne à signer l'acte authentique de cession, y afférent ainsi que tout document administratif, juridique ou financier permettant la mise en œuvre de cette délibération ;

Ainsi, après en avoir discuté, l'Assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable à ces deux propositions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 18.12.2023
Envoyé et reçu au contrôle de légalité
le 14.12.2023 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20231212-231214_D1153SD-DE

La Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER